

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 12813:2015

Perception du télépéage - Communication de contrôle de conformité pour systèmes autonomes (ISO 12813:2015)

Elektronische Gebührenerhebung -
Kommunikation zur
Übereinstimmungsprüfung für autonome
Systeme (ISO 12813:2015)

Electronic fee collection - Compliance
check communication for autonomous
systems (ISO 12813:2015)

12/2015



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 12813:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 12813:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Perception du télépéage - Communication de contrôle de conformité pour systèmes autonomes (ISO 12813:2015)

Elektronische Gebührenerhebung - Kommunikation zur Übereinstimmungsprüfung für autonome Systeme (ISO 12813:2015)

Electronic fee collection - Compliance check communication for autonomous systems (ISO 12813:2015)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 octobre 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
------------------------------------	----------

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 12813:2015) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 "Systèmes intelligents de transport" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 "Application télématique pour le transport routier et la circulation routière", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace le CEN ISO/TS 12813:2009.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 12813:2015 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 12813:2015 sans aucune modification.

Première édition
2015-12-01

Perception du télépéage — Communication de contrôle de conformité pour systèmes autonomes

*Electronic fee collection — Compliance check communication for
autonomous systems*



Numéro de référence
ISO 12813:2015(F)

© ISO 2015

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	3
4 Abréviations	5
5 Architecture de l'interface d'application	5
5.1 Généralités.....	5
5.2 Services fournis.....	6
5.3 Attributs.....	6
5.4 Contexte de péage.....	6
5.5 Utilisation des couches basses.....	7
5.5.1 Piles de communication DSRC prises en charge.....	7
5.5.2 Utilisation de la pile de communication CEN-DSRC.....	7
6 Fonctions	8
6.1 Fonctions en détail.....	8
6.1.1 Généralités.....	8
6.1.2 Initialisation de la communication.....	8
6.1.3 Extraction des données.....	8
6.1.4 Extraction des données authentifiées.....	8
6.1.5 Notification du conducteur.....	9
6.1.6 Arrêt de la communication.....	9
6.1.7 Essai de la communication.....	9
6.2 Sécurité.....	9
6.2.1 Généralités.....	9
6.2.2 Authentification/Non-répudiation.....	10
6.2.3 Identifiants d'accès.....	10
7 Attributs	10
7.1 Généralités.....	10
7.2 Données relatives à l'identification.....	12
7.3 Données relatives à l'état.....	12
7.4 Données relatives au véhicule.....	15
8 Modèle de transaction	17
8.1 Généralités.....	17
8.2 Phase d'initialisation.....	17
8.2.1 Requête d'initialisation.....	17
8.2.2 Contenu spécifique à l'application CCC sur la BST.....	17
8.2.3 Contenu spécifique à l'application CCC sur la VST.....	18
8.3 Phase de transaction.....	18
Annexe A (normative) Spécifications de types de données CCC	19
Annexe B (normative) Formulaire PICS pour les attributs	20
Annexe C (informative) Utilisation de la pile de communication ETSI/ES 200 674-1 pour les applications CCC	28
Annexe D (informative) Utilisation de la pile de communication IR DSRC (CALM IR) pour les applications CCC	31
Annexe E (informative) Utilisation de la pile de communication ARIB DSRC pour les applications CCC	32
Annexe F (informative) Exemple de transaction CCC	34